



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2020

MARATHON Senior, -23 ans et -18 ans



Table des matières

A.	Préambule	3
B.	Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans	3
1.	<i>Compétition de sélection – date et lieu</i>	3
2.	<i>Conditions administratives de participation.....</i>	3
3.	<i>Règlement de la compétition</i>	3
4.	<i>Mode de classement.....</i>	3
C.	Propositions de sélection	4
1.	<i>Préambule</i>	4
1.1.	Composition des équipages :	4
1.2.	Sélection pour la courte distance :	4
2.	<i>Proposition de sélection pour la World Serie de Turin.....</i>	5
3.	<i>Proposition de sélection pour le championnat d’Europe.....</i>	5
4.	<i>Proposition de sélection pour le championnat du Monde.....</i>	5
D.	Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés	5
E.	Règles de sélections 2021.....	5

A. Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'équipe de France Marathon lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2020.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique National.

La performance individuelle ou en équipage et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections. A ce titre, la FFCK a pour ambition de présenter des bateaux performants sur chaque épreuve internationale.

Le travail quotidien reste une priorité dans la formation et la préparation des sportifs pour qu'une majorité de pagayeurs français présentent un niveau individuel conforme aux exigences internationales de notre discipline.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'équipe de France. Elles contribuent pleinement à leurs réussites. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les sportifs à remplir les objectifs de l'équipe de France.

B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans

1. Compétition de sélection – date et lieu

La compétition de sélection se déroulera les **25 et 26 avril 2020** lors du sélectif national de Marathon à **Gray (IR Est)** (horaires selon le programme des courses).

2. Conditions administratives de participation

- Être licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2005,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Avoir confirmé avant le 17 avril 2020 sa participation aux courses de sélection
- Avoir envoyé et payé dans les temps aux organisateurs son inscription pour la compétition.

3. Règlement de la compétition

La compétition se déroulera selon le règlement national Marathon en vigueur. Toutefois, et dans le respect de ces règles, le format de la course se conformera autant que faire se peut au standard international (concernant les distances et les nombres de portages).

4. Mode de classement

Pour les catégories « junior » et « moins de 23 ans », le classement sera celui des épreuves de monoplaces sur la compétition de sélection.

Pour la catégorie « senior », les classements seront ceux des épreuves de monoplaces d'une part, et de biplaces d'autre part sur la compétition de sélection.

Dans le cas où des sportifs de différentes catégories (junior, senior, moins de 23) seraient alignés dans la même course, afin de pouvoir évaluer et comparer les performances, un classement différencié par catégorie d'âge servira de support à la sélection.

Programme prévisionnel d'actions

- Du 12 au 15 juin 2020 : World Serie Turin (I),*
- Du 20 au 27 juillet 2020 : Championnat d'Europe Budapest (H),
- Du 24 au 31 août 2020 : Championnat du Monde Sandvika (N).

**Catégories senior et U23 uniquement*

N. B. : l'épreuve World Cup Marathon du 22 au 24 mai 2020 à Pitesti (R) n'est pas au programme de l'équipe de France. Les athlètes souhaitant participer à cette épreuve devront en faire la demande au manager avant le 08 mai 2020. Les athlètes, et leurs clubs sont alertés sur le fait qu'aucune participation matérielle ou financière de l'équipe de France ne sera effectuée sur cette épreuve.

C. Propositions de sélection

1. Préambule

Dans un souci de performance de l'équipe de France, le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative et des compositions d'équipages différents des classements issus des présentes règles de sélection. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des équipes de France. Chaque sportif.ve sélectionné.e sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2020 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un.e sportif.ve ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, sélection pour une autre échéance internationale ex : CEL,...), le.a sportif.ve suivant.e au classement des courses de sélections pourrait être sélectionné.e pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

La performance obtenue lors du championnat d'Europe prime sur le classement de la course de sélection. Aussi, le.a remplaçant.e d'un.e sportif.ve absent.e sur le championnat d'Europe pourra, en cas de performance significative, passer titulaire pour le championnat du Monde.

N. B. : Les préparations sportives pour les échéances internationales CEL et MAR dans les catégories « junior » et « U23 » sont incompatibles du fait d'une trop grande proximité des dates dans le calendrier. Un.e sportif.ve d'une de ces catégories sélectionné.e en équipe de France de CEL ne pourra pas prétendre à une sélection en équipe de France MAR.

1.1. Composition des équipages :

- Dans la catégorie « Senior » la sélection des équipages se fera en fonction des classements des courses de sélections en K2 hommes seniors, K2 dames seniors et C2 hommes seniors.

- Dans la catégorie « junior » chaque sportif.ve retenu à partir du classement des épreuves monoplaces lors des courses de sélections peut être sélectionné.e pour composer les équipages qui seront engagé.e.s dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux de l'équipe de France incombe au manager marathon. Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

1.2. Sélection pour la courte distance (Short Race) :

La sélection pour les épreuves de courte distance (Short Race) pour le championnat d'Europe sera fonction du classement de la Short Race lors de la World Serie de Turin.

2. Proposition de sélection pour la World Serie de Turin

La proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir du classement de la compétition de sélection dans les épreuves individuelles des catégories « Senior » et « U23 ».

L'effectif des sportifs qui pourra être proposé pour participer à la World Serie 2020 de Turin sera fonction du niveau de performance par épreuve, de la densité à l'intérieur de l'épreuve et des possibilités d'inscriptions internationales. L'analyse des performances obtenues lors de la compétition de sélection prendra en compte des comparaisons inter-catégorielles.

Le champion du Monde senior 2019 de la Short Race est présélectionné à la Short Race de Turin afin de participer à la sélection pour le championnat d'Europe sur cette distance.

3. Proposition de sélection pour le championnat d'Europe

Pour la catégorie « senior », la proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir des classements de la compétition de sélection dans les épreuves individuelles d'une part, et dans les épreuves d'équipage d'autre part.

Pour les catégories « moins de 23 ans » et « junior », la proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir du classement de la compétition de sélection dans les épreuves individuelles.

L'effectif des sportifs qui pourra être proposé pour participer au championnat d'Europe sera fonction du niveau de performance par épreuve, de la densité à l'intérieur de l'épreuve, des possibilités d'inscriptions internationales (0 à 2 bateaux par catégorie) et des moyens de l'équipe de France.

L'analyse des performances obtenues lors de la compétition de sélection prendra en compte des comparaisons inter-catégorielles. La catégorie Kayaks Hommes Senior sert de référence.

4. Proposition de sélection pour le championnat du Monde

La proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir de l'analyse des performances des sportifs « junior », « U23 » et « senior » lors du championnat d'Europe Marathon 2020. L'effectif de la sélection sera établi en fonction de l'analyse de ces résultats, des possibilités d'inscription et des moyens de l'équipe de France.

D. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés

Les présentes règles de sélection seront diffusées sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat d'Europe aura lieu au plus tard le lundi 4 mai 2020 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat du monde aura lieu au plus tard le lundi 3 août 2020 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

E. Règles de sélections 2021

Les résultats de la saison internationale 2020 pourront être pris en compte pour la réalisation des modes de sélections de 2021.